



# PROJET ASSOCIATIF ET STRATEGIQUE MISSION LOCALE DE MARSEILLE

# Préambule

**“Notre Projet associatif et stratégique est le reflet des principes éthiques et le cadre d’intervention de la MLM sur son territoire en cohérence avec ses missions qui vont guider son action pour les prochaines années.”**

La Mission Locale de Marseille évolue et s’adapte pour répondre au mieux aux besoins de ses usagers, à sa mission et aux valeurs qui la guident. Ces évolutions et orientations validées par ses instances de gouvernance n’étaient, jusqu’à présent, pas formellement formulées dans un document unique, même si elles étaient inscrites dans les conventions pluriannuelles ou dans les plans d’actions négociés avec chacun de ses financeurs. En 2023, la Mission Locale de Marseille s’est inscrite dans la démarche de labellisation du réseau impulsée par l’Union Nationale des Missions Locales et portée par l’Etat pour faire connaître le référentiel de son offre de service, simplifier la lecture du rôle des missions locales à travers les grands principes qui font consensus sur l’ensemble du réseau. Avec la labellisation, le réseau et chaque mission locale qui s’y engagent font un saut qualitatif supplémentaire car la labellisation atteste de la qualité de service rendu, en direction des jeunes et des entreprises.

L’élaboration d’un projet associatif et stratégique, pierre angulaire inscrite dans la démarche de labellisation achève de démontrer l’importance de définir par nous-mêmes et pour nous-mêmes la raison d’être de notre association, son identité autonome et les orientations stratégiques que nous souhaitons impulser afin que la Mission Locale de Marseille prenne toute sa place.

Fortement portée par notre gouvernance, la construction du premier projet associatif et stratégique de la structure s’est inscrite dans une démarche collective pour définir notre vision (le cap), notre mission (le chemin pour y parvenir), nos valeurs. Ce triptyque constitue le socle sur lequel est bâtie notre réflexion stratégique. Notre Projet associatif et stratégique est le reflet des principes éthiques et le cadre d’intervention de la MLM sur son territoire en cohérence avec ses missions qui vont guider son action pour les prochaines années. Couplé au diagnostic territorial ce document unique définit les enjeux et les orientations stratégiques sur lesquelles la structure construira ses plans d’actions et son plan d’amélioration continue du service.

Enfin, document qualité, le projet associatif et stratégique est également un outil de communication transversale, une bannière à laquelle chacune des parties prenantes se rallie. Il a été co-construit par l’ensemble des personnes, (salariés, jeunes, administrateurs), qui contribueront à le porter et à le faire vivre. Son élaboration a été un temps fort, un moment fédérateur important pour l’association qui permet de renforcer son identité et sa place centrale au sein de la politique de la jeunesse et en tant qu’acteur de référence et d’innovation au sein de l’écosystème du territoire marseillais.

# Sommaire

<b>I. Les principes fondateurs du réseau des Missions Locales (Source UNML), notre histoire</b>	<b>4</b>
<b>II. La Mission Locale de Marseille, plus de 40 ans d'engagement au service des jeunes et du territoire</b>	<b>6</b>
<b>III. Une équipe, des jeunes et des administrateurs mobilisés autour de valeurs partagées</b>	<b>10</b>
<b>IV. Notre ambition, nos enjeux, notre vision</b>	<b>12</b>
<b>V. Nos missions et nos orientations stratégiques 2024-2029</b>	<b>14</b>

# I.

## Les principes fondateurs du réseau des Missions Locales (Source UNML), notre histoire

### Le réseau des Missions Locales constitue le service public territorial de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.

Le rôle des Missions Locales créées en 1982 à titre expérimental, est défini par le Code du travail aux articles L5314-1 et suivants qui leur confèrent une mission de service public, les plaçant ainsi hors des appels d'offre pour les actions qui leur sont confiées.

Présentes sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin, les 440 Missions Locales exercent une mission de proximité, avec un rôle essentiel : accompagner tous les jeunes sortis du système de formation initiale, âgés de 16 à 25 ans, qui le souhaitent ou qui en expriment le besoin, dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, etc.). Elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises. Ainsi, chaque année, 1,1 millions de jeunes sont accompagnés par les Missions Locales qui constituent le 1er réseau national d'insertion des jeunes.

### Les Missions Locales ont un cadre commun de référence de leur offre de service

Ce cadre commun s'attache à décliner les principes d'organisation et le socle des actions conduites par les Missions Locales, avec une adaptation de celles-ci aux spécificités des territoires, des jeunes accompagnés et des partenariats.

### Les actions des Missions Locales

Depuis 1982, les Missions Locales ont développé un mode d'intervention globale au service des jeunes avec la prise en compte de l'ensemble des freins à leur insertion dans tous les domaines: emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen

le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi des jeunes et à leur accès aux droits et à l'autonomie.

### Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté

- ▶ Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise,
- ▶ Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome,
- ▶ Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

### Le métier des Missions Locales : une intervention globale au service des jeunes en réseau avec les partenaires locaux

La force des Missions Locales est l'ancrage dans la réalité économique et sociale des territoires, au plus près des réseaux d'accès à l'emploi des jeunes. Les missions locales sont à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes et repèrent sur leur territoire les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables pour y répondre, en fonction du bassin d'emploi et des entreprises du territoire dont les missions locales ont une connaissance approfondie.

L'accueil de proximité est primordial pour les Missions Locales qui ont mis en place près de 6 000 lieux ouverts au public. Les jeunes se rendent à la Mission locale de manière volontaire et sont accueillis pour une première réponse à leur demande ou un premier entretien avec un conseiller.

## Notre histoire : plus de 40 ans d'engagement aux côtés des jeunes

**1981**

**Rapport de Bertrand SCHWARTZ** portant sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes demandé par le 1er Ministre Pierre Mauroy.

**1982**

**Création des Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) et des Missions Locales** par l'ordonnance du 26 Mars 1982. **En septembre 1982, la 1ère Mission Locale** de Marseille est créée au sein de la cité des Flamants sur le territoire des 13/14ème arrondissements. Cinq autres Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation couvrent le reste du territoire marseillais. **En 1983, création de la deuxième Mission Locale à Marseille** dans les 15/16ème arrondissements.

**1989/1990**

Par la loi du 19/12/1989, création du Conseil National des Missions Locales (CNML) rattaché au 1er Ministre et adoption de la charte des Missions Locales le 12/12/1990.

**1997**

**Création de l'unique entité Mission Locale de Marseille** regroupant les deux missions locales existantes ainsi que les quatre PAIO.

**2000/2001**

**Le Protocole 2000 acte la continuité du réseau des missions locales.** La Convention Collective Nationale des Missions Locales est signée le 21/02/2001

**2003/2004**

Extension des relais de proximité de la Mission Locale de Marseille.

**2005**

**Reconnaissance du rôle des Missions Locales et inscription du droit à l'accompagnement dans la loi** de programmation de cohésion sociale du 18/01/2005

**2012/2014**

Pilotage et gestion des Emplois d'Avenir par les Missions Locales et déploiement du dispositif « Relais de proximité » sur 26 quartiers marseillais.

**2013/2014**

**Création de la Garantie Jeunes en France** dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La ville de Marseille est choisie comme territoire pilote.

**2016/2017**

**Le PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) est créé** par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 qui rénove le droit à l'accompagnement des jeunes et généralise la Garantie Jeunes.

**2019**

La Mission locale de Marseille est lauréate de l'appel à projet sur le repérage des publics dits « invisibles » porté par le Plan d'Intégration dans les Compétences (PIC).

**2020**

Elargissement du partenariat entre la Mission Locale de Marseille et le Conseil Général des Bouches du Rhône pour accompagner 180 jeunes bénéficiaires du RSA.

Création du dispositif de l'obligation de formation des publics mineurs en décrochage scolaire.

**2022**

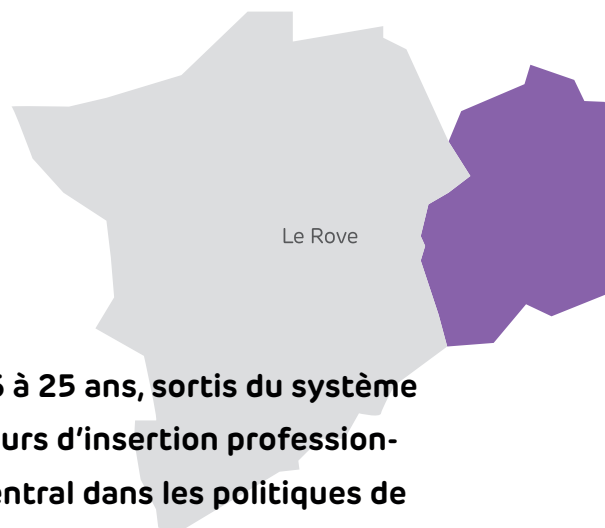
**Instauration du Contrat Engagement Jeune.** Il conforte le PACEA et se substitue à la Garantie Jeunes

**2023**

**La loi sur le plein emploi** organise la transformation du Service Public de l'Emploi avec la création du Réseau Pour l'Emploi regroupant l'Etat et les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (les Missions Locales et Cap Emploi), l'Opérateur France travail.

## II.

# La Mission Locale de Marseille, plus de 40 ans d'engagement au service des jeunes et du territoire



La Mission Locale de Marseille s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire qui souhaitent construire ou poursuivre un parcours d'insertion professionnelle et développer leur autonomie. Elle occupe un rôle central dans les politiques de la jeunesse sur son territoire par son intervention globale. Sa mission en continuité : mailler un réseau avec les partenaires locaux, grâce à son ancrage de proximité, dans la réalité économique et sociale au plus près des réseaux d'accès à l'emploi des jeunes.

### Son territoire d'intervention

La Mission locale couvre 5 communes : Marseille et ses 16 arrondissements, Septèmes-les-Vallons, Allauch, Plan-de-Cuques et Le Rove. Son territoire s'étend sur 340,50 Km<sup>2</sup> qui regroupe plus de 920 000 habitants.

### Les chiffres clés de son activité(2023)

- ▶ Plus de 21 100 jeunes en contact dont près de 19 000 jeunes accompagnés,
- ▶ Plus de 6 440 jeunes accueillis pour la première fois,
- ▶ Plus de 230 000 propositions,
- ▶ Près de 160 000 entretiens,
- ▶ 6 050 jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA et du PPAE,
- ▶ 2450 jeunes accompagnés dans le cadre d'un contrat d'engagement jeunes,
- ▶ 4 408 jeunes en situation d'emploi ou d'alternance déclarés,
- ▶ 2 518 jeunes en formation.

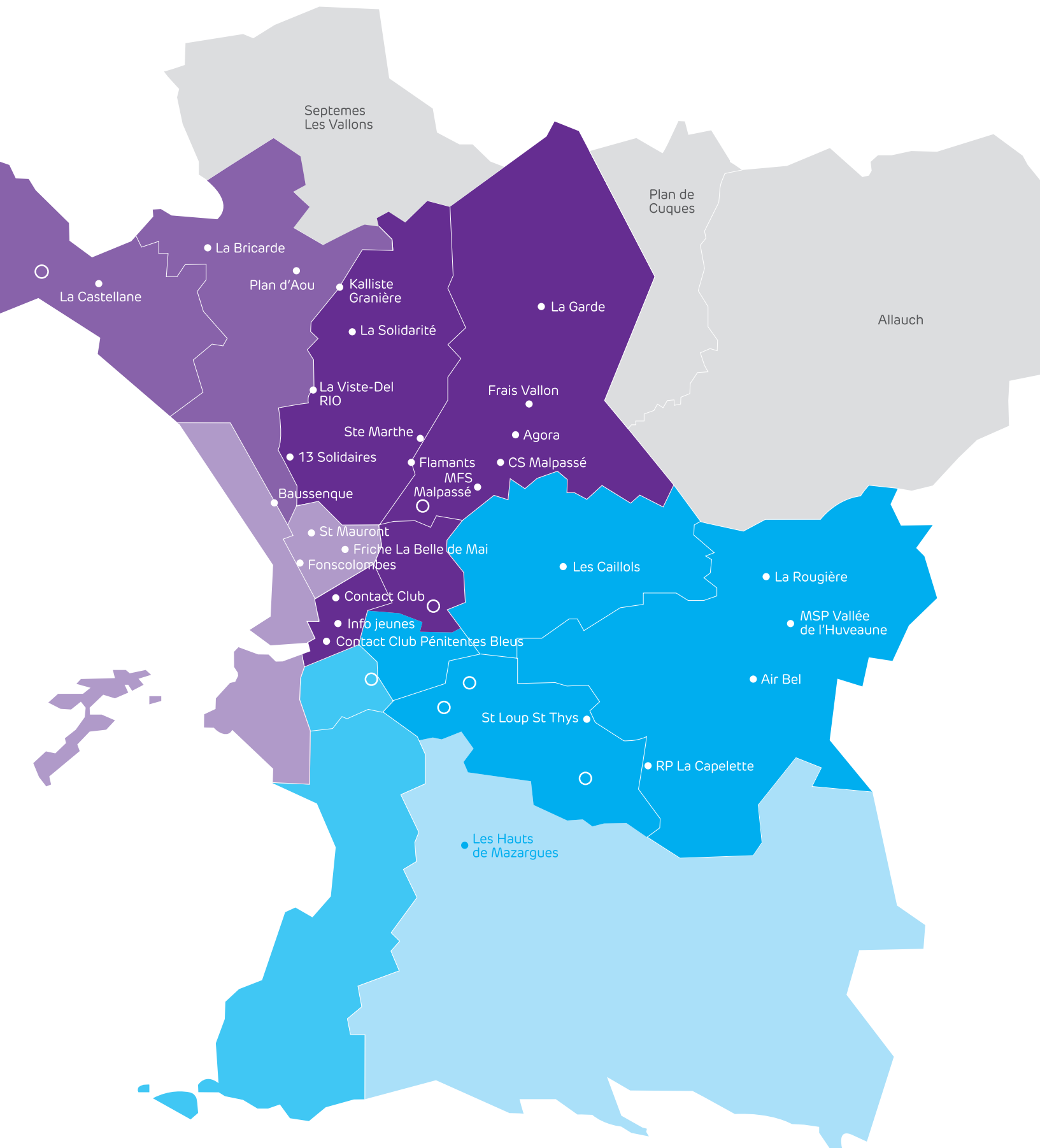
### Son implantation:

- ▶ 1 siège social,
- ▶ 5 antennes,
- ▶ 2 sites dédiés au Contrat d'Engagement Jeunes,
- ▶ 25 relais de proximité,
- ▶ 4 permanences extérieures.

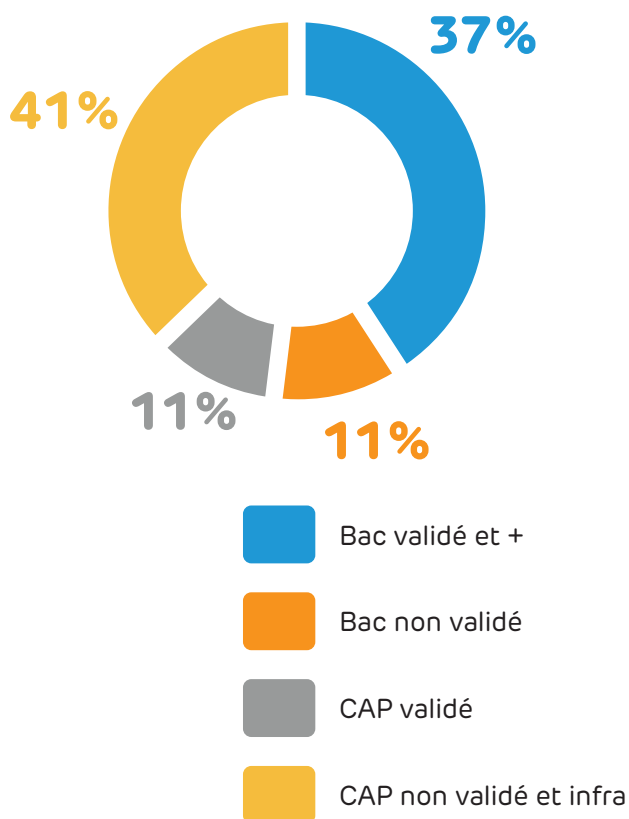
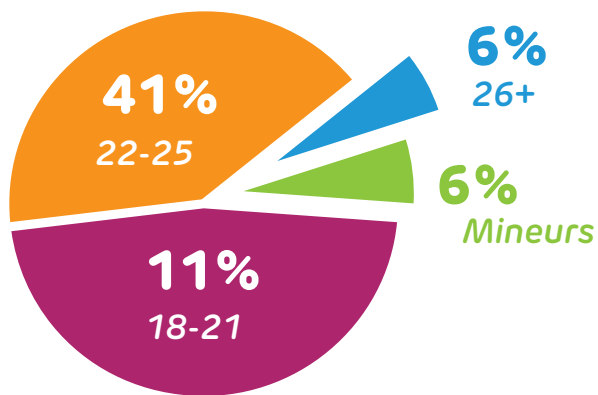
### Les caractéristiques de ses publics

(cf. diagnostic territorial)

19 000 jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire ont été accompagnés en 2023, avec une moyenne de 8,3 entretiens par jeune. Un taux de couverture très important. Si on se réfère au nombre de jeunes NEETS sur le territoire et aux nombres de jeunes 16-25 ans non occupés : (Données DARES 2018 / INSEE 2020 / DEFM Jeunes Pôle Emploi). Il est difficile pour les institutions de mesurer et d'identifier le nombre réel de NEETs sur le territoire. La MLM est sans conteste l'organisme qui capte la quasi-totalité de ces publics car la structure accueille TOUS les jeunes même ceux qui ne sont pas sur une demande d'insertion première.



- *Antennes, sites CEJ, Permanences*
- *Relais de proximité*



### Typologie des publics jeunes MLM :

- ▶ 65% des jeunes MLM sont inconnus de France Travail. (Souvent non indemnisés),
- ▶ Légère prédominance des garçons 52 % /48%,
- ▶ Une répartition par tranche d'âge comparable à celle des Missions Locales du territoire régional Sud PACA,
- ▶ Plus d'1 jeune sur 2 sans diplôme,
- ▶ 45% d'entre eux habitent un Quartier Prioritaire de la Ville.

## Ses moyens d'intervention

### Moyens humains

Pour mener à bien ses missions, la Mission Locale de Marseille compte 243 salariés dont:

- ▶ 79,7 % sont affectés directement à l'activité d'insertion sociale et professionnelle,
- ▶ 11,7 % gestion,
- ▶ 1,4 % information et communication,
- ▶ 7,2 % encadrement.

### Son Budget

La Mission Locale de Marseille dispose en 2024 d'un budget d'environ 14 millions € assuré par l'Etat, la Ville de Marseille, le Conseil Régional, le Fonds Social européen, l'Opérateur France Travail, le Conseil Départemental, les Villes de Septèmes-les-Vallons, d'Allauch, Plan de Cuques et le Rove,...

### Moyens matériels

#### Ses Locaux

Mise à disposition gratuite par la Ville de Marseille :

- ▶ Siège;
- ▶ Antenne Centre-Vieux-Port – 1,2,3,7-èmes (dont CEJ et actions spécifiques);
- ▶ Antenne Centre-Corinthe – 4,5,6,8-èmes (dont CEJ et actions spécifiques);
- ▶ Antenne Sud – 9,10,11,12-èmes;
- ▶ Antenne Nord-Est – 13,14-èmes;

Au total plus de 5 100 m<sup>2</sup> organisés autour d'espaces jeunes sur les 5 antennes qui assurent le premier accueil, des bureaux individuels et collectifs entièrement équipés. Chaque site met à disposition en accès libre des postes informatiques pour les jeunes.

#### Ses Matériels informatiques et son Système d'Information

Les professionnels de la Mission Locale de Marseille évoluent dans un environnement de travail numérique 100% en phase avec les standards actuels, avec le déploiement massif des solutions pour l'ensemble des équipes.



## Sa gouvernance et son organisation

La Mission Locale de Marseille est présidée par le Maire de Marseille, Benoît Payan et par délégation par Josette Furace, conseillère municipale en charge de l'emploi des jeunes.

Son Bureau est constitué de 7 membres dont 4 élus et 2 membres du collège des personnes qualifiées.

Son Conseil d'Administration d'un total de 37 membres est composé de 4 collèges :

- ▶ Collège des Elus des collectivités,
- ▶ Collège des Services de l'Etat et organismes publics,
- ▶ Collèges des Partenaires économiques et sociaux,
- ▶ Collèges des Associations, Organismes et personnes qualifiées.

La Mission Locale de Marseille est également adhérente de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et de l'Association Régionale des Missions Locales Sud-Provence Alpes Côte d'Azur (ARDML) en tant que capitale régionale. Cette organisation en réseau est l'interlocutrice régionale des Services de l'État, du Conseil Régional, des acteurs institutionnels et sociaux au plan régional. Elle participe, en lien avec les Missions Locales, à l'élaboration et au suivi des programmes régionaux en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Elle est représentée au sein des instances de l'UNML.

## Son offre de service et son ancrage partenarial

La Mission Locale travaille avec les partenaires du monde économique et social à partir des besoins repérés des jeunes et des projets du territoire.

Elle agit au quotidien avec les services et les institutions qui ont en charge les questions d'orientation, d'emploi, de formation, de santé, de logement, de mobilité, de citoyenneté ...

En ce sens, elle déploie une offre de service couvrant tous les champs de l'insertion professionnelle et sociale en proximité, centré sur la jeunesse :

1. **Mobilisation ou remobilisation** des jeunes qui ne viennent pas spontanément vers le service public. « Le Aller Vers » est inscrit dans les missions premières des Missions Locales. Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la Mission locale travaille en partenariat avec l'Education nationale et notamment les établissements scolaires, CIO, les MLDS, le Conseil Départemental, l'ADDAP,

les associations de préventions, la PJJ, Le SPIP, les centres sociaux, l'Afpa... Elle met en œuvre par décret l'obligation de formation pour les 16-18 ans sans situation connue.

2. **Accompagnement individuel et collectif** : un suivi personnalisé pour chaque jeune, les aidant à définir leurs projets professionnels, éducatifs et projet de vie, ainsi qu'à surmonter les obstacles qui peuvent se présenter sur leur chemin.
3. **Information et Orientation** : fournit aux jeunes des informations sur les différentes filières de formation, les métiers, les dispositifs d'emploi, et les aides disponibles pour favoriser leur insertion professionnelle.
4. **Accès à la formation** : soutient les jeunes dans leur recherche de formation initiale ou continue, en les guidant dans le choix des parcours de formation les plus adaptés à leurs aspirations et à leurs compétences. Pour ce faire la MLM attache une grande attention à favoriser la qualification des jeunes et entretient des partenariats naturels et renforcés avec les centres de formation d'apprentis et les organismes de formation.
5. **Accès à l'emploi** : elle aide les jeunes à s'essayer à différents métiers, à rédiger leur CV, à préparer leurs entretiens d'embauche, à trouver des stages ou des offres d'emploi, à rencontrer des parrains pour les aider à se constituer un réseau. Pour cela elle s'appuie sur les acteurs économiques de son territoire : les entreprises directement mais aussi les chambres consulaires, les fédérations et branches professionnelles, la branche du travail temporaire, les OPCO,...
6. **Prévention et soutien** : Elle intervient également dans le domaine de la prévention des difficultés sociales et professionnelles et l'accès aux droits en proposant des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour aider les jeunes à faire face aux problèmes de santé, de logement, de citoyenneté, etc. *ARS, le Conseil Départemental, la Métropole, l'Addap 13, CPAM, planning familial, solidaribus, Imaje Santé, espace santé jeunes, équipe mobile psychiatrique, SIAO, Harmonie mutuelle, La Cloche, ESF Service, Amicale du Nid, OFII, La Cimade, Groupe SOS, Restaurant du cœur, Maison de l'emploi, le Refuge, CCAS, AAJT, ADRIM, Action logement, Alotra, La Claire Maison, les Apprentis d'Auteuil, espace Puget bis...*

Elle sensibilise sur les Valeurs de la République et de la laïcité ainsi que sur la lutte contre les discriminations par des ateliers « pouvoir d'agir » en direction des jeunes, des collaborateurs et des entreprises. Elle promeut auprès des jeunes et les accompagne vers :

- ▶ La mobilité internationale en lien avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, Eurasianet, Bokrasawa, Hors-Pistes, Parcours le Monde et Une Terre Culturelle...
- ▶ L'entrepreneuriat et la création d'activité. La MLM anime depuis plus de 2 ans un groupement de jeunes créateurs au côté des partenaires locaux institutionnels et associatifs. Forte du travail accompli, (plus de 500 jeunes sensibilisés), elle a reçu « le label Groupement de créateurs » qui atteste du respect de la méthodologie, des valeurs du Groupement et garantit un niveau de qualité de son accompagnement à l'émergence de projet entrepreneurial.

### Sa relation privilégiée avec l'opérateur France Travail

La Mission Locale entretient avec l'opérateur France Travail une relation étroite et concertée dans le cadre de son Plan local de Coopération avec comme objectif principal : placer le jeune au centre de leur collaboration. Avec la création du Réseau Pour l'Emploi issu de la Loi pour le Plein emploi, la coopération avec France Travail se renforce et s'intensifie. Fluidité des relations et échanges entre les équipes (permanences, travail en commun sur la présentation de l'offre de service, sur les parcours complexes, CEJ, Informations collectives communes...),

- ▶ Organisation de l'accessibilité croisée de nos offres de service respectives, (OUIFORM, OPUS, CEJ, échanges entre référents et responsables...),
- ▶ Co-construction d'une stratégie commune de sollicitation et de prospection des entreprises mais aussi promouvoir ensemble le « Recruter autrement » (Prixel, Place de l'Emploi...).

## III.

# Une équipe, des jeunes et des administrateurs mobilisés autour de valeurs partagées.

### Les principales valeurs de la Mission Locale de Marseille en fonction de ses cibles

- ▶ Les Valeurs portées par des jeunes,
- ▶ Les Valeurs des salariés et des administrateurs en interne,
- ▶ Les Valeurs des salariés et des administrateurs vis-à-vis des jeunes,
- ▶ Les Valeurs des salariés et des administrateurs vis-à-vis des partenaires.

### BIENVEILLANCE ET RESPECT

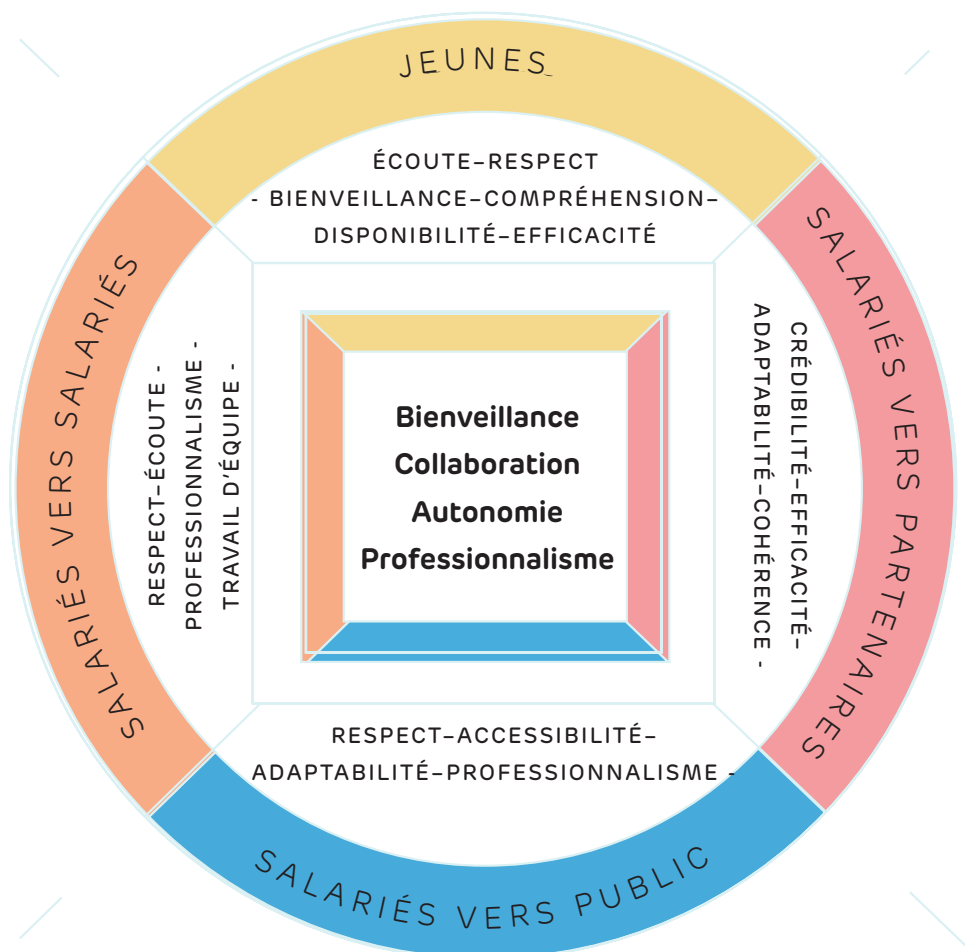
Nous respectons la diversité des parcours, des cultures et des aspirations des jeunes, en garantissant un accueil bienveillant et non discriminatoire, une approche positive de valorisation du jeune. Nous nous engageons pleinement aux côtés des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale, en leur offrant un soutien constant et une écoute attentive. Il est important de

favoriser un cadre propice à l'écoute et à la confidentialité, garantir un accueil chaleureux (physique et humain) par tous et pour tous les jeunes.

Nous veillons à garantir également la bienveillance et le non-jugement entre collaborateurs au sein de nos équipes par le principe de réciprocité et le rappel des droits et devoirs pour chacun des salariés et à tous les niveaux. La qualité de l'accueil des nouveaux salariés revêt une importance particulière pour nous.

### COLLABORATION

La collaboration est une valeur essentielle pour notre mission locale, car elle vise à renforcer l'efficacité et l'impact de nos actions en faveur des jeunes. Elle se manifeste par la coopération étroite et continue entre les divers acteurs, y compris les jeunes eux-mêmes, les entreprises, les institutions éducatives, les associations, les services publics et les collectivités locales. La mission locale s'engage à favoriser un environnement de travail collaboratif où les idées et les ressources sont partagées, et où les efforts sont combinés pour atteindre des objectifs communs.



*Il en ressort un socle commun qui constitue les valeurs privilégiées que la Mission Locale de Marseille porte.*

En favorisant une culture de collaboration, la mission locale s'efforce de créer un réseau de soutien dynamique et solidaire, optimisant les chances de réussite pour chaque jeune et contribuant au développement socio-économique de son territoire.

## AUTONOMIE

L'autonomie des jeunes est notre finalité. Elle fait référence à la capacité des jeunes à prendre en charge leur propre avenir professionnel et personnel de manière indépendante et responsable. Cela inclut le développement de compétences telles que la prise de décision, la gestion du temps, la résolution de problèmes, et l'auto-motivation. La mission locale s'engage à accompagner les jeunes dans ce processus, en leur offrant les outils, les conseils et les ressources nécessaires pour qu'ils puissent s'émanciper et construire leur parcours de vie en toute autonomie.

## PROFESSIONNALISME

Le professionnalisme de la Mission Locale repose sur l'engagement à fournir des services de haute qualité, fondés sur l'expertise, la compétence, et l'éthique professionnelle. Cela implique une formation continue du personnel, l'adoption de bonnes pratiques, la transparence dans les démarches, et le respect des engagements pris

envers les jeunes et les partenaires. La mission locale se doit d'être exemplaire dans son fonctionnement, assurant un accompagnement fiable, structuré et respectueux des attentes et des besoins de chaque jeune.

## ACCESSIBILITE

L'accessibilité est une valeur fondamentale intégrée à la MLM qui assure que tous les jeunes, indépendamment de leur situation géographique, sociale ou économique, peuvent accéder aux services. Elle repose sur une implantation et un aménagement des locaux de qualité ainsi que sur la mise à disposition de ressources en ligne. La mission locale doit veiller à ce que ses services soient inclusifs et atteignables pour tous, sans discrimination.

## ADAPTABILITE

L'adaptabilité est la capacité de la mission locale à ajuster ses services et ses méthodes d'accompagnement en fonction des besoins évolutifs des jeunes et des changements du marché du travail. Cela nécessite une veille continue sur les tendances socio-économiques, une ouverture à l'innovation, et une flexibilité dans l'approche. La mission locale doit être en mesure de réagir rapidement aux nouvelles situations et de personnaliser son soutien pour mieux répondre aux attentes des jeunes et maximiser leur insertion professionnelle et sociale.

## IV.

### Notre ambition, nos enjeux, notre vision

#### NOS ENJEUX

ce que l'on doit réussir

Asseoir notre compétence et notre expertise auprès des jeunes, des partenaires et des financeurs,

Valoriser nos qualités et compétences en interne,

Mieux communiquer en externe

Développer notre influence auprès des élus locaux par notre expertise,

Affirmer notre identité au sein du Réseau pour l'Emploi sur les politiques jeunesse, réussir notre transition en gardant notre spécificité,

Être novateur tout en conservant notre histoire et notre expertise,

Réussir la labellisation et sa mise en œuvre.

#### NOS RÔLES & COMPÉTENCES

Pourquoi sommes-nous différents ?

Une approche globale de l'accompagnement des jeunes qui repose sur une expertise de plus de 40 ans,

Le temps consacré à l'écoute active du jeune,

La richesse de la diversité des compétences des équipes et de leurs parcours,

L'accompagnement de tous les publics jeunes dans leur globalité vers leur autonomie,

Les Jeunes viennent de façon volontaire,

Une mission de service public avec une marge d'indépendance dans nos actions,

Une volonté d'amélioration continue du service rendu.

## NOTRE RAISON D'ÊTRE CE QUI NOUS DÉFINIT

Avec les jeunes, pour réussir ensemble !

Construire avec vous et pour  
vous vers un avenir  
autonome

### ► **Notre ambition**

*La Mission Locale de Marseille aspire à être le pilier incontournable de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes Marseillais, en leur offrant des opportunités équitables et un accompagnement personnalisé pour réaliser leur potentiel.*

## NOS VALEURS

Ce que l'on souhaite qu'il soit dit de notre mission locale

En interne : une équipe solidaire, intègre,  
respectueuse à l'écoute qui utilise  
des méthodes participatives pour progresser,

En externe : une équipe de professionnels,  
disponible et réactive pour les jeunes et les entreprises,

Reconnue comme experte sur les questions  
d'insertion socio-professionnelles des publics jeunes,

Se fondant sur les valeurs d'universalité,  
d'égalité, de laïcité et de non-discrimination,

Engagée sur la qualité de service rendu,

Adaptable, qui trouve des solutions adéquates pour chaque jeune.

## NOS RÈGLES COMMUNES

Comment communiquer et prendre des décisions ensemble

Courtoisie et décloisonnement,

Bienveillance entre collaborateurs et avec les jeunes,

Plus de co-construction, moins de concurrence,

Construction de processus communs,

Communication harmonisée  
et efficace en interne et en externe,

Des lieux de concertation avec tous les métiers présents à  
la MLM qui favorisent l'innovation.

## V.

# Nos missions et nos orientations stratégiques 2024-2029

### ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Nous nous engageons à soutenir chaque jeune dans sa recherche d'emploi, en lui fournissant les outils, les ressources et les conseils nécessaires pour accéder à un emploi stable et épanouissant.

### PROMOUVOIR L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILITE

Nous visons à renforcer l'autonomie et la responsabilité des jeunes en les encourageant à prendre en main leur avenir professionnel et à devenir des citoyens actifs et engagés dans leur communauté.

### FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

Nous œuvrons pour une société inclusive où chaque jeune, quel que soit son parcours ou quelles que soient ses difficultés, a sa place. Nous travaillons en partenariat avec les acteurs locaux pour garantir l'accès de tous aux droits, à la formation et à l'emploi.

### INNOVER ET S'ADAPTER AUX BESOINS

Nous restons à l'écoute des évolutions du marché du travail et des besoins spécifiques des jeunes, afin d'adapter en permanence nos services et nos actions pour répondre efficacement à leurs attentes et à celles du territoire.





Favoriser l'expression  
et la mobilisation des jeunes



Développer la visibilité et la  
lisibilité de l'action de la MLM



Construire de nouvelles  
coopérations avec les  
entreprises

Encourager l'innovation et  
l'expérimentation dans les  
relations entreprises pour  
et avec les jeunes



Partager l'expertise des publics

Renforcer notre rôle d'acteur  
central de la politique jeunesse  
au sein du nouveau réseau local  
pour l'emploi



Encourager les collaborations  
à partager leurs idées et  
questionnements

Favoriser la transversalité et  
l'innovation



Renforcer l'offre autour du diagnostic  
socio-professionnel global



#### **Siège Social**

23 avenue de Corinthe  
13006 Marseille  
Tél : 04 91 19 01 20  
siege@mlmarseille.org

#### **Antenne Centre Vieux Port**

1er, 2e, 3e, 7e  
19 rue Vacon  
13001 Marseille  
Tél : 04 96 17 46 70

#### **Antenne Nord Littoral**

15e et 16e  
15 avenue André Roussin  
Immeuble Grand Écran  
13016 Marseille  
Tél : 04 96 15 33 70

#### **Antenne Centre Corinthe**

4e, 5e, 6e, 8e  
23 avenue de Corinthe  
13006 Marseille  
Tél : 04 91 29 42 40

#### **Antenne Nord Est**

13e et 14e  
51/53 boulevard du Capitaine Géze  
Immeuble L'Odysée  
13014 Marseille  
Tél : 04 91 81 05 10

#### **Antenne Sud**

9e, 10e, 11e, 12e  
397 boulevard Romain Rolland  
13009 Marseille  
Tél : 04 91 18 21 10

#### **Site CEJ**

27-29 boulevard Charles Nedelec  
13003 Marseille  
Tél : 04 91 95 55 80  
**À partir de Juin 2024 :**  
Tour Méditerranée  
26 avenue Jules Cantini  
13006 Marseille

Mission Locale Marseille  
missionlocalemarseille.fr



Les  
Missions  
Locales

  
Mission Locale  
Marseille